

## Quelques conséquences sociales et économiques du retour du loup en France

Depuis 1992, sur le versant français des Alpes, éleveurs montagnards et transhumants doivent faire face à une situation nouvelle qui complique considérablement (voire remet en cause) leur rôle et leur travail : la présence d'un gros canidé qui effectue des prélèvements sur la faune sauvage et domestique, le loup. Le retour de ce formidable prédateur entraîne réactions et discours passionnés, ainsi que des positions très tranchées selon qu'on souhaite ou non son maintien dans les Alpes. Travaillée par le retournement de l'image du loup, l'opinion publique française est (selon les sondages) favorable à ce maintien. (...)

Cependant celui ou celle qui observe « de près » la vie et les conditions de travail des éleveurs et des bergers sur le terrain se rend à l'évidence que rien n'est simple dans le débat initié par le retour du loup et ses conséquences. Nous avons pu constater que les interventions sporadiques du loup ont d'abord entraîné désarroi et colère de la part des éleveurs, puis — très rapidement — un changement dans leurs méthodes de conduite des troupeaux, et en dernier lieu, un contingent de mesures de protection qui ont augmenté de façon spectaculaire la charge de travail des éleveurs (et de leurs bergers salariés), en particulier des éleveurs montagnards et des herbassiers transhumant dans les Alpes en provenance des plaines de Haute-Provence. Loin de simplifier les choses, ces mesures imposées « d'en haut » ont souvent compliqué le débat.

Selon les données actuelles (2001) concernant le nombre de meutes établies ou en voie d'installation, ... dans les Alpes françaises, ce sont 250 000 hectares à 300 000 hectares qui sont devenus des « territoires à loups ». On estime entre 400 et 500 le nombre d'éleveurs concernés par ces territoires pour 200 000 à 250 000 moutons au pâturage tout ou partie de l'année. Il s'agit là du quart de l'effectif ovin des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.... La présence du loup suscite bien des interrogations quant à la viabilité de la pratique de l'élevage extensif dans les Alpes occidentales. (...)

La présence d'une meute de loups sur un territoire représente en effet une contrainte structurelle forte pour la conduite des troupeaux. Si l'éleveur ne veut pas subir des dégâts considérables, elle entraîne immédiatement de nombreuses et profondes modifications des pratiques pastorales : une présence obligatoire du berger quasiment 24 heures sur 24, un regroupement impératif du troupeau, la nuit, dans un parc de protection situé, quand cela est possible, au plus près de la cabane, l'introduction de chiens de protection, etc.

Les conséquences économiques des attaques de loups sur les élevages sont complexes et souvent difficilement quantifiables. Elles ne peuvent en aucun cas se résumer à l'équation brebis tuées/brebis indemnisées... Malgré les compensations financières, les nouvelles contraintes d'exploitation mettent à mal l'équilibre financier des élevages, déjà fragilisés par ailleurs par les difficultés du marché de la viande de mouton<sup>1</sup>.

Patrick Fabre et Guillaume Lebaudy,

« Sens dessus dessous. Les éleveurs ovins confrontés à la présence des loups dans les Alpes françaises », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, « Le fait du loup ».

---

<sup>1</sup> La production ovine française est en baisse et ne couvre plus que 45% de la consommation contre 80% voici quinze ans. Les éleveurs de montagne sont un groupe social en crise économique dont le revenu moyen est, aides des pouvoirs publics comprises, parmi les plus basses de l'agriculture française. Dans les Alpes, 866 000 hectares sont pâturés par 860 000 moutons mais le nombre d'exploitants baisse et les villages se vident. Primes et aides attribuées aux éleveurs dépassent les revenus obtenus par la vente des produits de l'élevage. Proportionnelles à l'hectare ou à la tête de bétail, ces aides ont poussé les éleveurs à agrandir la taille de leurs troupeaux et à moins, voire pas du tout, garder leurs animaux. De telles pratiques d'élevage, encouragées par l'administration de l'agriculture, sont évidemment incompatibles avec le retour du loup (Note de Véronique Campion-Vincent).